

Programme de microfinancement des chercheurs africains, African Researchers' Small Grants Program (SGP II)

A. Aperçu

Budget pour SGP II :	300 000 USD
Financement maximum par allocation :	15 000 USD (jeunes chercheurs) ; 25 000 USD (chercheurs de niveau intermédiaire en milieu de carrière et/ou confirmés)
Date d'ouverture de l'appel d'offres :	10 août 2018, 8 h UTC
Date de fermeture de l'appel d'offres :	10 septembre 2018, 17 h UTC
Annnonce des attributions :	22 octobre 2018, 17 h UTC

Introduction

L'ARND (Réseau africain de recherche pour la lutte contre les maladies tropicales négligées), avec le concours de l'USAID (Agence des États-Unis pour le développement international) et de l'UK Aid de l'État britannique et par l'intermédiaire de la COR-NTD (Coalition pour la recherche opérationnelle sur les MTN), recherche des propositions de projet de recherche opérationnelle et de sciences sociales sur les thématiques des « nouveaux défis de mise en œuvre du programme de lutte contre les MTN en Afrique ». Cette deuxième édition du programme de microfinancement, Small Grants Program (SGP II), a pour but de soutenir les chercheurs africains en début et milieu/fin de carrière pour qu'ils puissent entreprendre des recherches opérationnelles dont les objectifs correspondent à ceux de la Déclaration de Londres sur les maladies tropicales négligées. SGP II regroupe deux types de microfinancement :

- Microfinancement pour les jeunes chercheurs
- Microfinancement pour les chercheurs de niveau intermédiaire en milieu de carrière et/ou confirmés.

Quel est le groupe cible ?

Le deuxième appel d'offres cible les chercheurs (surtout les jeunes en début de carrière) et les universitaires éminents établis dans des institutions ou universités en Afrique. Les candidats devront démontrer que la recherche ou activité proposée cadre avec les intérêts du pays/programme et peut avoir une incidence sur le renforcement des capacités institutionnelles/individuelles. Le financement ciblant les jeunes chercheurs de niveau master ou doctorat offrira des subventions allant de 5 000 à 15 000 USD. Un nombre limité de subventions destinées aux chercheurs en milieu de carrière et/ou confirmés sera également attribué, dont le montant individuel sera de 15 000 à 25 000 USD. Une version en français du formulaire de candidature est disponible. Toutefois, tous les postulants doivent soumettre le formulaire de projet de recherche en **anglais**.

Objectifs de l'appel d'offres

- Accroître le leadership, la participation et la visibilité des Africains dans la recherche opérationnelle et en sciences sociales sur les maladies tropicales négligées (MTN), notamment par une implication directe dans les programmes nationaux de lutte contre les MTN
- Contribuer à améliorer les capacités de recherche de chercheurs MTN dans un cadre africain et à renforcer les institutions locales de recherche par la même occasion en soutenant les projets de recherche opérationnelle et en sciences sociales sur les MTN menés par des Africains (des jeunes chercheurs ou des chercheurs expérimentés prêts à entreprendre des programmes de recherche plus importants)
- Améliorer la communication et la collaboration Sud-Sud entre les chercheurs, les responsables politiques et de mise en œuvre, en favorisant la participation communautaire à la recherche et à l'établissement de programmes
- Donner l'occasion aux jeunes chercheurs de non seulement acquérir de l'expérience en recherche, mais aussi à la constitution de dossiers d'appel d'offre de projet et à la gestion de subventions
- Développer un aspect clairement défini d'une recherche en cours ou répondre à une nouvelle question complémentaire d'une recherche en cours menée par des chercheurs en milieu de carrière/confirmés



6. Promouvoir un modèle de collaboration nord-sud favorisant la communication entre chercheurs dans le sud et leurs programmes de lutte, et améliorer la gestion et l'appropriation locale des initiatives et activités

Qu'est-ce qui relève du champ d'application du programme ?

Afin d'être prise en considération en vue d'un financement, la recherche doit prendre en compte les données probantes actuelles et les insuffisances identifiées. Les propositions doivent offrir un potentiel considérable pour informer ou développer les activités de recherche supplémentaires. La priorité de financement sera accordée aux projets ciblant les cinq MTN (la filariose lymphatique, l'onchocercose, l'helminthiase transmise par le sol, la schistosomiase et le trachome) à chimiothérapie préventive (CTP) et les projets axés sur l'amélioration d'un accès équitable aux interventions de lutte contre les MTN par les populations vulnérables (p. ex. les nomades, les groupes dans les zones de conflit et les zones rurales/difficiles à atteindre, les réfugiés et les handicapés). Les propositions éligibles peuvent être axées sur :

1. La recherche de mise en œuvre ayant pour but d'améliorer l'efficacité des programmes de lutte contre les MTN. Cela comprend :
 - a. Identifier les facteurs qui entravent l'accès équitable des interventions du programme de lutte contre les MTN aux groupes vulnérables.
 - b. Élaborer, tester et mettre à échelle des solutions pratiques basées sur des données probantes, évolutives et adaptées au contexte.
 - c. Identifier des moyens d'améliorer l'assimilation, l'adaptation et l'adoption de stratégies, outils et diagnostics existants basés sur les données probantes afin de parvenir à l'éradication et de contrôler les cibles.
 - d. Explorer la faisabilité, l'acceptabilité et l'efficacité de l'intégration des données du programme de lutte contre les MTN propres à chaque pays dans la plateforme DHIS2.

Pour la mise en œuvre de thèmes de recherche, les candidats ont la possibilité de sélectionner une ou plusieurs options parmi les suivantes :

- Mener une étude formative pour quantifier et décrire les défis en matière de mise en œuvre et élaborer des recommandations d'amélioration du programme. Dans ce cas, les candidats doivent présenter clairement leurs hypothèses et méthodologies de recherche, et variables d'intérêt.
 - Mener une étude d'intervention, en citant des preuves tirées d'anciennes données de recherche et de programme ventilées selon le genre, l'équité et les droits de l'homme et en justifiant les questions, approches et méthodologies de recherche dans la section Contexte et importance de la proposition. Dans ce cas, les candidats devraient clairement présenter leurs hypothèses et méthodologies de recherche, et variables d'intérêt. Documenter le plan proposé pour évaluer les effets à court terme ou immédiats de l'intervention sur des variables d'intérêt.
2. Recherche opérationnelle susceptible de générer des connaissances pouvant directement éclairer les décisions programmatiques autour du suivi, de l'arrêt et de la surveillance du programme. Des exemples comprennent la modélisation et la rentabilité.

Qu'est-ce qui ne relève pas du champ d'application du programme?

Le financement SGP II ne peut pas être utilisé pour le paiement des salaires, la participation aux réunions/conférences, le remboursement des frais d'études/de cours, l'achat de produits réglementés (p. ex. contraceptifs, pesticides, produits pharmaceutiques, véhicules, etc.) et pour le soutien d'activités de suivi et évaluation programmatiques existantes, y compris, sans toutefois s'y limiter, la cartographie, le traitement médicamenteux de masse, les enquêtes d'évaluation de la transmission (TAS pour « transmission assessment surveys »), les évaluations d'impact Kato-Katz, les enquêtes d'impact/enquêtes de surveillance du trachome, les évaluations de la qualité des données, les évaluations de l'impact de l'onchocercose, les enquêtes de l'onchocercose Stop MDA, les enquêtes sur la couverture, les enquêtes de connaissances, attitudes et pratiques, etc.).



B. Eligibilité

Critères généraux :

1. Actuellement employé ou étudiant pour une institution universitaire, de santé ou de recherche en Afrique pour la durée de la subvention
2. Engagement formulé envers la recherche liée aux MTN, et compétences et expérience requises pour accomplir le travail proposé
3. Justificatifs de résultats de recherche, y compris des publications et/ou des présentations à des conférences scientifiques

Spécifiquement pour les subventions des jeunes chercheurs :

1. Chercheur en début de carrière, à savoir scientifique de biomédecine élémentaire, enquêteur qualifié du point de vue clinique, ou chercheur en santé publique n'ayant pas encore décroché de poste d'enquêteur principal dans le cadre d'une subvention de recherche conséquente (c.-à-d. $\geq 200\,000$ USD)
2. Titulaire d'au moins un diplôme de master ou études doctorales en cours. Les candidats titulaires d'un doctorat (PhD – Doctorat, DrPH – Doctorat en Santé Publique, DSc – Doctorat en Sciences) doivent avoir obtenu leur diplôme dans les sept dernières années. Les cliniciens (titulaires de MBChB ou MBBS – Licence de médecine et chirurgie, MD – Doctorat en médecine, DVM – Doctorat en médecine vétérinaire) qui n'ont pas décroché leur master doivent avoir suivi une formation spécialisée (p. ex. affiliation, programme de bourse) ou justifier de la formation/expérience pertinente
3. La fonction actuellement exercée ne doit pas dépasser le niveau de conférencier/professeur adjoint ou équivalent
4. Attestation écrite de l'engagement à assurer un mentorat et la supervision de la part d'un chercheur confirmé qui a fait ses preuves et manifesté un engagement continu à la recherche sur les MTN.

Spécifiquement pour les candidats aux subventions des chercheurs en milieu de carrière/confirmés :

1. Chercheur en milieu de carrière/confirmé, à savoir un scientifique de biomédecine élémentaire, enquêteur qualifié du point de vue clinique, ou chercheur en santé publique qui a auparavant décroché un poste d'enquêteur principal dans le cadre d'une subvention de recherche conséquente, mais est à quinze ans ou moins d'obtenir son plus haut diplôme d'études
2. Titulaire d'un doctorat (PhD – Doctorat, DrPH – Doctorat en Santé Publique, DSc – Doctorat en Sciences). Les cliniciens (titulaires de MBChB ou MBBS – Licence de médecine et chirurgie, MD – Doctorat en médecine, DVM – Doctorat en médecine vétérinaire) qui n'ont pas décroché de doctorat doivent avoir suivi une formation spécialisée (p. ex. programme de bourse) ou justifier de la formation ou expérience pertinente liée à la recherche (p. ex. Msc – Master en Sciences, MPhil – Master en philosophie)
3. La fonction actuellement exercée ne doit pas dépasser le niveau de chargé d'enseignement/fonctionnaire scientifique principal ou équivalent
4. Capacités avérées en recherche sur le MTN et engagement continu

C. Candidature

Comment déposer son dossier

1. Accédez au formulaire de candidature et aux instructions disponible ici en [anglais](#) et en [français](#) ; remplissez toutes les sections obligatoires et soumettez-le avant la date limite¹. Toutefois, tous les postulants doivent soumettre le formulaire de projet de recherche en **anglais**.

¹ Tous les dossiers de candidature soumis après la date limite du 24 août 2018 à 17 h UTC ne seront pas examinés, et toutes les pièces jointes non sollicitées ne seront pas prises en considération.



2. Déposez une copie de votre budget. Vous pourrez télécharger un modèle sur le portail de l'application.

L'examen de votre dossier de candidature se fera sur la base des éléments suivants :

1. Eligibilité du candidat
2. Mérites scientifiques du projet proposé
3. Importance de la recherche
4. Possibilité de développement et de mise à échelle de la recherche²
5. Qualité globale du dossier de la candidature

Un panel examinera tous les dossiers de candidature complets soumis, s'achevant par la sélection préliminaire de jeunes chercheurs et de chercheurs confirmés qui se verront remettre une bourse. Vous pourrez télécharger le guide des relecteurs sur le portail des applications. L'attribution finale et le versement des fonds dépendront d'une confirmation écrite du chef de service/d'unité de l'institution d'accueil que la recherche sera appuyée par la mise à disposition de locaux et installations adaptés, et administrée au nom de l'organisme. De plus, les candidats sélectionnés pour bénéficier des allocations de jeunes chercheurs devront présenter une lettre de soutien de la part d'un chercheur confirmé et mentor qui jouera le rôle de « garant de la qualité de la recherche », et sera responsable de la réussite du projet de recherche.

Le secrétariat ARNTD recevra les demandes d'information complémentaires et questions à tout moment pendant la période d'ouverture de l'appel d'offres par courrier électronique intitulé « *Inquiry_SGP II* » à secretariat@arntd.org

² Nous encourageons les projets de démonstration de faisabilité qui offrent un potentiel d'expansion favorable à la mise en œuvre proximale du programme (lutte contre les MTN et éradication de celles-ci) et qui seraient intéressants pour des financements ultérieurs provenant d'autres sources.